

# PRETTE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent.	Un an..... 1 fr. 50

## AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous serons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 Novembre. — L'inqualifiable jugement du tribunal italien de San-Remo, à l'égard du capitaine français Romani, donne lieu à des protestations unanimes dans la Presse française qui voit dans cet acte indigne, une vengeance italienne aussi stupide qu'injustifiée.

— Distribution des récompenses de l'exposition du Livre, à Paris, sous la présidence de M. Lourties, ministre du Commerce.

24 Novembre. — Les troupes Japonaises s'emparent sur les Chinois, après un combat acharné de dix-huit heures, de l'importante place de Port-Arthur.

25 Novembre. — Important banquet Gambettiste, sous la présidence de M.

Eugène Etienne ancien sous-secrétaire d'État au Ministère de marine et député de la province d'Oran.

— Par 372 voix contre 135, la Chambre vote un crédit de 65 millions pour l'expédition de Madagascar.

26 Novembre. — Mariage du tzar Nicolas II, empereur de Russie, avec la princesse Alix de Hesse, à Saint-Petersbourg.

— Commencement des débats devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne, du procès concernant les fraudes électorales de Toulouse.

27 Novembre. — La Chambre repousse par 355 voix contre 133, l'urgence de la proposition d'amnistie déposée par M. Coutant, socialiste révolutionnaire.

28 Novembre. — Obsèques de M. Victor Duruy, membre de l'Institut, à Ville-neuve-Saint-Georges.

29 Novembre. — La question de M. Marcel-Habert, au sujet des scandales de chantage qui se sont produits récemment dans la Presse parisienne, après avoir été transformée en interpellation et donné lieu à une réplique de M. Dupuy, président du Conseil, se termine par le vote d'un ordre du jour pur et simple, par 362 voix contre 131.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Dimanche dernier, avait lieu dans la salle du Patronage, une assemblée générale des membres de la société de Secours mutuels, sous la présidence de M. Hémar.

Le but de cette réunion était, comme nous l'avons annoncé, de connaître les intentions de la société au sujet du taux de la pension de retraite des membres ayant atteint 65 ans d'âge et remplissant les conditions requises pour être admissibles à la retraite.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée s'est décidée pour le chiffre de cinquante francs, et a admis en principe que dix pensions seraient mises à la disposition des candidats.

Ainsi que l'a fait remarquer très judicieusement M. le président, la pension de retraite prévue par les statuts sociaux, n'est qu'un avantage complémentaire pouvant être accordé aux membres âgés d'au moins 65 ans et se trouvant dans certaines conditions particulières, mais elle ne peut être réclamée par aucun d'eux comme une retraite exigible; or, ces principes étant admis, il restait à désigner les candidats à cette retraite, et dans une réunion ultérieure, la société sera appelée à se prononcer sur ce point.

Le nombre des membres admissibles par l'âge, à cette retraite étant de quinze, et celui des pensions devant être de dix, quelques membres ont laissé entrevoir qu'ils verraient avec regret accorder la retraite à des personnes valides, bien que très âgées, alors qu'on priverait des bienfaits de la mutualité d'autres membres très dignes

d'intérêt mais ne remplissant pas les conditions exigées par les statuts pour bénéficier de la retraite. D'autres déclaraient avec non moins de raison, que le nombre des pensions devant répondre à peu près aux deux tiers des membres reconnus admissibles, ils préféreraient voir abaisser le taux de la pension à un chiffre permettant d'en faire la répartition entre tous les membres parvenus à la limite d'âge fixée par les statuts. Cette question qui intéresse à juste titre tous les mutualistes de Dammartin et de Longperrier et qui préoccupe vivement le conseil d'administration de la société, trouvera, à n'en pas douter, une solution satisfaisante au cours de la prochaine assemblée générale qui aura lieu dans le courant du mois de Janvier prochain.

— La foire de Saint Nicolas qui doit avoir lieu jeudi prochain, s'annonce comme devant être froide, mais en revanche, elle promet d'être très aimée si l'on en juge d'après les nombreuses demandes d'emplacements qui ont été adressées par les baladins et les camelots.

Espérons que la neige ne viendra pas contrarier les projets des habitués de cette foire, et qu'on les verra cette année en grand nombre.

### JUILLY

Dimanche, 25 Novembre, la Société Musicale de Juilly a célébré sa fête annuelle de Sainte-Cécile.

A dix heures, et sous la conduite de leur chef, M. Fromont, les exécutants se rendaient à l'église pour assister à l'office et y faire entendre quelques morceaux de leur répertoire. A 6 heures, un banquet servi par les soins de M. Labove, pâtissier, réunissait les

membres participants, le conseil d'administration et les membres honoraires sous la présidence de M. Félix Clain. Une parfaite entente jointe à la plus franche gaieté, rehaussait encore l'attrait de cette petite fête de famille. Au dessert, quelques chanteurs se sont fait entendre et ont parfois fort divertifié l'auditoire.

Le directeur donna lecture d'une lettre du président M. Barre, exprimant son regret de n'avoir pu se joindre aux membres de la société.

M. Haquin, maire de Juilly, empêché, s'est également excusé. Deux musiciens manquaient à l'appel; frappés par la loi militaire, ils avaient dû rejoindre leur corps le mercredi précédent, mais, comme dans cette société l'esprit de solidarité ne fait pas défaut, une collecte a été faite à leur intention (il faut toujours songer aux absents) et nous devons constater du reste que chacun s'est exécuté de bonne grâce.

A 9 heures, les convives ont quitté la table du banquet afin d'organiser le bal chez M. Dallancourt, où presque toute la jeunesse s'est réunie. Chacun gardera de cette fête, le meilleur souvenir.

### MARCHÉMORET

Une découverte funèbre a été faite mercredi dernier sur le vieux chemin de Dammartin à Saint-Pathus, par un charretier nommé Hercent.

En arrivant à son travail dans le champ de son patron, il aperçut, pendu à un pommier, au lieu dit la Justice, un individu qui lui était inconnu.

Hercent s'empressa de prévenir les autorités locales. Le garde-champêtre se transporta sur les lieux où la gendarmerie arriva bientôt.

On fouilla le suicidé que ses papiers

ont fait connaître. Un certificat d'inhumation lui a été délivré au nom de Théophile de Sutter, 40 ans, ouvrier agricole. Ce désespéré est de nationalité belge.

Il avait été congédié d'une ferme des environs pour son incontinence. De Sutter aimait passionnément l'eau-de-vie

### VINANTES

On nous écrit:

M<sup>me</sup> Dufloq, épouse du sympathique Maire de Vinantes, continuant sa généreuse et bienfaisante tradition, a fait don de 17 paires de chaussures aux enfants les plus pauvres qui fréquentent l'école de Vinantes.

Comme bien l'on pense, cette distribution a été accueillie avec joie, non seulement par les enfants, mais aussi par les parents. Ceux-ci auront naturellement la reconnaissance du cœur, car ils savent que la bonté de cette dame est inépuisable et qu'on la voit toujours au premier rang dès qu'elle peut, ainsi que son mari, soulager les pauvres de sa commune.

En ce temps de socialisme, je pense que celui-là est un des meilleurs, puisqu'il consiste à apporter quelques douceurs aux déshérités de la fortune.

### LIVRY

On a retiré ces jours derniers, du canal de l'Ourcq, près de Sevran, le cadavre d'une femme d'environ 30 ans. Son linge était marqué P. L. Son porte-monnaie contenait une pièce de 5 francs, 2 pièces de 50 centimes et 40 centimes en monnaie de billon.

On ne sait rien sur l'identité de cette femme.

### STUR-LÉ-LONG

Il y a environ un mois, le nommé Alphonse Vautrimont, ouvrier à la

raiperie, fut volé, à la cantine, d'une montre qu'il avait accrochée au-dessus de son lit.

Comme le dortoir est commun avec d'autres ouvriers, il fut à peu près persuadé que l'un d'eux s'était rendu coupable de ce vol, mais il n'avait aucune preuve. Il porta, néanmoins plainte à la gendarmerie.

Une enquête fut ouverte; on fit une perquisition dans les sacs et les effets des ouvriers de l'usine. On ne découvrit pas la montre, mais les recherches ont donné un autre résultat. Sur un lit on trouva une boîte en tout semblable à celle qui venait d'être dérobée au chalet de M. Valadon.

Cette boîte ouverte, on y trouva en effet les objets volés chez M. Valadon: une boîte de cartouches, un filtre à café, trois casseroles en fer et deux en terre, deux couteaux de table, cuillers et fourchettes, et autres objets.

Le lit sur lequel était déposée cette boîte, appartenait au nommé Terez, occupé depuis peu à l'usine. Interrogé, cet individu déclara qu'il avait acheté cette boîte moyennant 3 fr., à des étrangers rencontrés dans une auberge de Silly. Mais ses hésitations n'ont pas tardé à convaincre les agents de son mensonge et de sa culpabilité. On a même eu la preuve à peu près certaine que Terez était aussi l'auteur du vol de faisans dans la volière de M. Beujean.

Cet individu a, sans contredit, été mis en état d'arrestation.

Quant à la montre de l'ouvrier Vantrimpont, elle est restée introuvable.

C'est, pour lui, une perte de 35 à 40 francs.

#### NANTUIL-LE-HAUDOUIN

On écrit au Journal de Senlis :

Notre brigade de gendarmerie s'est

signalée ces jours-ci, par la capture d'un des audacieux voleurs qui avaient brisé et fracturé les fermetures des bâtiments du Chesnaie, pour soustraire quantité d'objets divers, et pénétré également par escalade et effraction, dans une faisanderie dépendant d'une autre propriété.

L'on ne saurait trop féliciter M. le Brigadier pour l'empressement qu'il apporte à la recherche des malfaiteurs de cette dangereuse catégorie: celui qu'avec une véritable habileté il a su découvrir est heureusement étranger à la contrée. on peut croire qu'on a mis la main sur un criminel de profession, coutumier des prisons.

Vu la gravité des faits, il est permis d'espérer que ce gremlin et ses complices seront cette fois condamnés à une peine de longue durée qui les dispensera de recommencer des vols déjà commis deux fois depuis l'année 1892. dans les mêmes circonstances et au même lieu.

#### MAUX

##### ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE

La période Juillet-Octobre a donné à l'école Saint-Étienne le chiffre encourageant de quatorze succès aux divers examens du baccalauréat.

*Philosophie* — MM. Pernotte, (mention), Lhére, (mention), Landart, Lhermitte.

*Sciences* — MM. Pernotte, Lhermitte.

*Rhétorique* — MM. Chéret, Fabre de Lhalo Masson, de Lignières, Auclair.

*Enseignement moderne (1<sup>re</sup> partie)* — M. M. H.riot, Elby, Détante (ce dernier, admissible).

Nos sincères félicitations aux maîtres éminents qui dirigent cette excellente école.

#### ÉTAT CIVIL

##### VILLE DE DAMMARTIN

18 Novembre. — Naissance de Jeanne-Aimée Philibien, fille de Aimée Philibien,

Agée de 32 ans.

20 Novembre. — Mariage entre Bougrand Arthur-Joseph, Agé de 20 ans, employé à Port-Thewfik (Égypte) et Fernandès Fortunata-Maria-Anna-Rosa domi. illée à Ismailia (Égypte).

22 Novembre. — Naissance de Germaine Fernande Carré, fille de Clément Carré Agé, de 44 ans et de Marie-Joséphine Thierry, son épouse.

27 Novembre. — Décès de Louis-Eugène Tesson, Agé de 47 ans, manoeuvrier.

#### FAITS DIVERS

##### UN ATHLÈTE MALADROIT

Mercredi dernier, un déplorable accident est arrivé sur le champ de foire de Perpignan.

Deux athlètes, les nommés Puycecello, dit « Rabasson », âgé de vingt-cinq ans, et Jean Carlos, de quarante ans, faisant la parade pour attirer le public dans l'arène.

A un moment donné les deux hommes voulurent exécuter l'exercice connu parmi le public des foires sous le nom de « coup de la mort ».

Pour cela, Carlos se coucha sur le dos, restant immobile, pendant que Rabasson faisait sauter au-dessus de lui un poids en fer de vingt kilogrammes. Au moment où le poids était près de toucher la figure du pseudo-mort, son compagnon le saisissait prestement par l'anneau.

Tout à coup, Rabasson manqua l'anneau et la masse de fer alla s'abattre en plein sur le visage de Carlos, lui brisant la mâchoire et lui fendant les lèvres.

Un cri d'horreur s'échappa du sein de la foule en voyant le sang couler sur le visage de Carlos, qui fut relevé et porté dans l'arène, où les soins que nécessitait son état lui ont été donnés.

#### LE RECORD DU VEUVAGE

Une foule énorme se pressait avant-hier dans la petite église de Neath, en Angleterre, où l'on célébrait un mariage peu banal.

La femme d'un médecin mort l'an dernier épousait en onzième nocce un riche propriétaire de l'endroit.

Mariée à quinze ans, elle a beaucoup voyagé et s'est promenée tour à tour, avec dix maris différents dans toutes les parties du monde, et notamment en Amérique.

Comme la jeune veuve remariée n'a pas quarante ans, il n'est pas impossible qu'elle aille jusqu'à la douzaine, et même au delà, détenant ainsi incontestablement un record que personne jusqu'à présent n'avait cherché à établir.

#### EMPLOI DES FEUILLES MORTES

Les feuilles sèches provenant des forêts particulières sont quelquefois employées comme engrais dans quelques pays pauvres, soit qu'on les incorpore directement au sol, soit qu'on les donne au bétail comme litière.

Toutefois, dans les forêts de l'Etat, l'enlèvement des feuilles mortes est interdit par l'Administration, dans le but même de conserver leur fertilité; ceci montre de suite qu'elles sont loin d'être dépourvues de toute valeur comme engrais.

Néanmoins, les feuilles sont généralement pauvres en azote; mais, par contre elles sont assez riches en acide phosphorique, potasse et chaux. Voici d'ailleurs, la composition chimique des feuilles de hêtre et de chêne qui sont les plus employées :

Feuilles

de hêtre de chêne

Acide phosphorique. 4.182 5.272

Chaux.....	16.004	17.892
Potasse.....	11.562	16.293
Magnésie.....	3.151	5.276
Silice.....	36.000	18.000

Dans les circonstances ordinaires, on doit faire imprégner les feuilles de matières animales, soit en les employant pour faire de la litière, soit en les plaçant dans l'endroit où passent et repassent souvent les animaux.

#### USAGES NUPTIAX EN SARDAIGNE

Lorsqu'un jeune homme a fait son choix, il envoie en grand mystère une personne de confiance informer des intentions les parents de la jeune fille. C'est souvent le curé du village qui remplit cet office. Les parents, en bons paysans avisés, ne se pressent point de répondre : ils prennent le temps de réfléchir, de consulter la famille et ne donnent leur consentement qu'à bon escient. On fixe alors le jour où le jeune homme peut faire son entrée officielle dans la maison : c'est un jour de fête, où l'on échange des cadeaux. Nouvelle fête, avec nouveaux cadeaux et repas somptueux le jour où l'on assure le mariage. C'est comme une première nocce. Autrefois, il était d'usage de la considérer comme définitive : les fiancés n'étaient pas teus d'attendre, pour se considérer comme mari et femme, les cérémonies religieuses et civiles, qui parfois n'arrivaient qu'après des mois ou des années, et n'étaient plus que la consécration banale d'une union des longtemps accomplie. Maintenant, on est, paraît-il plus sévère. Pendant la période des fiançailles, il est d'usage que le fiancé fasse à sa fiancée de nombreux cadeaux, surtout des cadeaux en argent, qui sont toujours bien accueillis. En échange c'est la famille de la fiancée qui four-

nit le mobilier de la chambre à coucher et de la cuisine. La cérémonie nuptiale est très compliquée : le jeune homme écoute la messe pieds nus, dans une contrition que doit partager l'épousée. Au sortir de l'église, ils sont accueillis par les cris de joie de la foule qui les attend, et leur jette des palmes et des morceaux de laine blanche. Puis on mange, on boit, on chante des *brindisi* ou danse. Après quoi, on entre dans la vie conjugale, où les banquets, les cadeaux et les fêtes deviennent vraisemblablement plus rares.

#### La punition des traîtres en Chine

On adresse à l'un de nos confrères, les renseignements suivants sur les peines infligées aux officiers convaincus de trahison. On verra par ce récit quelque peu répugnant que la race jaune, qui se pique de civilisation, n'est pas d'une tendresse excessive pour les criminels de lèse-patrie.

« Deux bourreaux s'emparèrent du condamné et, après l'avoir brutalement débarrassé de sa cangue meurtrière, le couchèrent sur la planche où ils le lièrent à l'aide de cordes. Là, la planche fut remise debout et maintenue presque droite par un support en bois, de sorte qu'on eut dit une toile sur un chevalet.

« On commença par, avec un tisonnier rougi, lui brûler les paupières retournées; puis on lui cloua les oreilles à la planche, pour immobiliser la tête, qui remuait désespérément.

« Un des bourreaux lui ouvrit ensuite la bouche, s'empara de la langue d'un malheureux avec une pince, et, lui appuyant son pied sur le ventre, d'un coup il la lui arracha longuement. Ce fut le tour des mains. On les lui enduisit de

goudron et on y mit le feu. Les pieds furent traités de même manière.

« Un instant le supplice cessa et un héraut, au nom de l'empereur, proclama la déchéance du capitaine Tso-Yug Lin, de ses dignités de soldat et d'homme et l'arrêt ajoutait « quo Boudha était instantanément supplié de ne pas le recevoir dans son sein ».

« Le pauvre diable était dans un état lamentable, cependant il respirait encore alors on lui brisa les dents à coup de ciseau à froid et de marteau, et le sang de sa bouche mûllée rejaillissait sous les coups de l'outil.

« Avec la pince qui avait servi à lui arracher la langue, on lui fit écarter le nez en le serrant fortement. Enfin, pour comble de terreur, on apporta une seringue emplie d'huile bouillante et on lui donna un lavement. Ce fut le coup de grâce. Le capitaine traître expira, son corps était devenu une loque sanglante, que l'on jeta au charnier voisin

#### Les Comtes de Dammartin

(Suite et fin)

1740 — LOUIS IV JOSEPH, Duc de Bourbon, Prince de Condé, huitième du nom, né le 9 Août 1736. Il fit construire le Palais-Bourbon à Paris, qui lui coûta plus de douze millions.

Il épousa le 3 mai 1753, Anne Godefride de Rohan-Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Épinay duc de Rohan-Rohan.

Devenu veuf le 4 Mars 1760, il se remaria le 24 Novembre 1798 à Marie-Catherine de Brignole, qui était veuve de Honoré III, prince de Monaco, et fille de Jean-François-Marie Brignole-Sale qui avait été doge de Gènes, elle mourut en 1813.

Louis-Joseph reçut à Chantilly plusieurs monarques; on raconte même, à

propos de la réception de l'Empereur de Russie Paul I<sup>er</sup>, qu'au retour d'une chasse brillante, le prince de Condé fit préparer un repas splendide sous la rotonde centrale des écuries. Tout-à-coup, pendant le festin, les tentures qui dissimulaient à droite et à gauche les deux longues galeries dans lesquelles étaient renfermés les chevaux, en se relevant, laissèrent apercevoir à Paul I<sup>er</sup> que cette salle superbe n'était réellement qu'une écurie.

Louis-Joseph fut comte de Dammartin jusqu'en 1790, et mourut le 13 mai 1818, laissant un fils.

1790 — LOUIS V HENRI-JOSEPH, Duc de Bourbon, Prince de Condé neuvième et dernier des princes de Condé, né le 13 Avril 1756.

Il prit du vivant de son père le titre de comte de Dammartin et épousa le 24 Avril 1770, Mademoiselle d'Orléans, Louise-Marie-Thérèse-Mathilde, fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans

Il eut un fils, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 Août 1772 et fusillé le 22 Mars 1804, dans les fossés du vieux fort de Vincennes.

Louis-Henri-Joseph posséda le comté de Dammartin jusqu'en 1792, époque de la Révolution, où son vieux château fort de Dammartin fut vendu et presque entièrement détruit.

Louis-Henri-Joseph fut le dernier comte de Dammartin, il périt de mort violente le 27 Août 1830 à l'âge de 74 ans, il fut trouvé pendu à l'espallette d'une croisée de son château de Saint-Leu-Taverny.

Quelques jours auparavant, avait éclaté la Révolution de 1830.

A la notice ci-dessus nous ajouterons qu'une statue colossale en pierre représentant le Grand Condé, a été

exécutée en Septembre  
 sculpteur Caniez, à qui  
 commandée par le gouvernemen  
 être placée dans l'escalier d'ho  
 de l'école supérieure de guerre

Botté et cuirassé, le vainqueur de  
 Rocroy est représenté tenant à la  
 main le bâton de commandement  
 qu'il jette dans les retranchements  
 ennemis.

A. MÉRAYS

Extrait de *'Dimanche et de ses environs.*

**BON**  
**CHEVAL** sans défaut,  
 A VENDRE. 7 ans  
 1 m. 60, excellent trotteur et très fort.  
 HAMEL, à Condé-Sainte-Libaire, près  
 Neaux et Grècy. S'adresser à HIPPO-  
 LYTE, Jardinier.

## ASSURANCES

sur la Vie et contre l'Incendie

Henri DAMART fils  
 à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)

## Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la  
 Société Centrale d'Horticulture de  
 France et du département de la Seine;  
 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix aux expositions de Paris et  
 à l'exposition universelle de 1889. —  
 Nombreuses récompenses ou médail-  
 les, or, vermeil et argent.

Culture spéciale de graines, fleurs, légu-  
 mes et racines fourragères.

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARD.

Imprimerie - E. LEMARIÉ - Papeterie  
 à Dammartin (Seine-et-Marne)

**Cartes de Visites**  
 depuis 1 franc le cent.

ENVELOPPES VISITES  
 à 50 cent. le cent



phéologie  
 IS (Oise)

DE PARAÎTRE

**ANACH**

DE LA

PETITE GAZETTE DE DAMMARTIN  
 et ses Environs

Grand in-8° illustré

38 gravures

Prix : 0 fr. 20

## TERRES A LOUER

Sises sur Juilly, Nambouillet et Tibaux.

S'adresser à Mme Vve Lehr, à  
 Juilly et à M. Lehr, instituteur au  
 Plessis-tux-Buis.



**L. BTHIS**

HORLOGER. BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M)  
 81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
 Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-  
 genture.

Pièces de précision — Remontage  
 de pendules à l'année.

*Réparations garanties*

**PRIX MODÉRÉS**

La maison se recommande pour les  
 soins apportés aux pièces qui lui sont  
 confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
 Madame Veuve Ethis

## MUSÉE DES FAMILLES

EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-  
 de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15  
 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.  
 Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois  
 3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin.